

**Fiche d'inscription aux épreuves d'admission à la
Formation au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)***

**L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 23 septembre 2019 dans les locaux de
CESAP Formation – 62 rue de la Glacière – 75013 PARIS.**

Etat civil :

Nom : Prénom

Nom de jeune fille

Date et lieu de naissance à

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Votre employeur susceptible de participer au financement de votre formation :

Nom de l'établissement:

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Date d'entrée : Fonction :

Est-il susceptible de financer votre formation oui non ne sais pas

Êtes-vous titulaire d'un des diplômes d'Etat suivants ?

DEAVS ● Mention complémentaire aide à domicile ● Certificat d'aptitude d'aide aux fonctions d'aide médico-psychologique ● DEAMP ● DE d'assistant familial ● DE d'aide soignant ● DE d'auxiliaire de puériculture ● Titre professionnel assistant de vie ● Titre professionnel assistant de vie aux familles ● Certificat employé familial polyvalent ● Certificat de qualification professionnelle assistant de vie ● Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ● Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne ● Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif ● Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ● Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ● Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes ● Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural ● Certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural

Si oui, lequel :

Droits d'inscription : 70 € par chèque*

(*votre inscription sera prise en compte dès lors que le règlement sera joint)

Sauf cas de force majeure et sous présentation d'un justificatif attestant le motif de l'absence, veuillez noter que les frais d'inscription seront débités le jour de l'épreuve, y compris en cas de non présentation du candidat.

Pièces à joindre : Photocopie de ce diplôme
Photocopie de votre pièce d'identité

*Suite à la publication du décret du 29 janvier 2016, les DEAMP et DEAVS deviennent DEAES